



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DU 2 AVRIL 2019**



**PROCES VERBAL N°4**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 2 AVRIL 2019  
à Plaine-et-Vallées (Oiron, commune déléguée)  
Salle polyvalente  
Date de la convocation : 27 MARS 2019**

Transmis en Sous-  
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **56**

Présents : **43**

Excusés avec procuration : **3**

Absents : **10**

Votants : **46**

**Q. RH01 à RF18**

**Secrétaire de la séance : M. Patrick THEBAULT**

**Présents :** Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. DORET, MORICEAU R, BONNEAU, CLAIRAND, BLOT, BEVILLE, RAMBAULT, JOLY, GIRET, PINEAU, CHARRE, HOUTEKINS et Mme ARDRIT - Délégués : MM. DECHEREUX, ROCHARD S, BAPTISTE, SAUVETRE, Mmes ENON, BONNIN, MM. MEUNIER, MORICEAU Cl, BREMAND, Mmes GELEE, BABIN, BERTHELOT, MM. PETIT, BOULORD, FUSEAU, NERBUSSON, Mmes BERTHONNEAU, RENAULT, GRANGER, MM. THEBAULT, DUGAS, FERJOU, FOUCHEREAU, COCHARD, Mmes CUABOS, ROUX, SUAREZ, MM. DUMONT et MORIN - Suppléants : /

**Excusés avec procuration :** MM. MILLE, DUMEIGE et Mme RANDOULET qui avaient respectivement donné procuration à MM. JOLY, CHARRE et COCHARD.

**Absents :** MM. GREGOIRE, ROCHARD Ch, BIGOT, DUHEM, SINTIVE, COLLOT, EPIARD, Mmes RIVEAULT, MEZOUAR et HEMERYCK-DONZEL.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 2 AVRIL 2019**  
à Plaine-et-Vallées (Oiron, commune déléguée)  
Salle polyvalente  
Date de la convocation : 27 MARS 2019

Transmis en Sous-  
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **56**

Présents : **42**

Excusés avec procuration : **4**

Absents : **10**

Votants : **46**

**Q. RF19 à RF24**

**Secrétaire de la séance : M. Patrick THEBAULT**

**Présents :** Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. DORET, MORICEAU R, BONNEAU, CLAIRAND, BLOT, BEVILLE, RAMBAULT, JOLY, GIRET, PINEAU, CHARRE, HOUTEKINS et Mme ARDRIT - Délégués : MM. DECHEREUX, ROCHARD S, BAPTISTE, SAUVETRE, Mmes ENON, BONNIN, MM. MEUNIER, MORICEAU Cl, BREMAND, Mmes GELEE, BABIN, BERTHELOT, MM. PETIT, BOULORD, FUSEAU, NERBUSSON, Mmes BERTHONNEAU, RENAULT, GRANGER, MM. THEBAULT, DUGAS, FOUCHEREAU, COCHARD, Mmes CUABOS, ROUX, SUAREZ, MM. DUMONT et MORIN - Suppléants : /

**Excusés avec procuration :** MM. MILLE, FERJOU, DUMEIGE et Mme RANDOULET qui avaient respectivement donné procuration à MM. JOLY, DUGAS, CHARRE et COCHARD.

**Absents :** MM. GREGOIRE, ROCHARD Ch, BIGOT, DUHEM, SINTIVE, COLLOT, EPIARD, Mmes RIVEAULT, MEZOUAR et HEMERYCK-DONZEL.



...-2019-04-02-...

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE DU 2 AVRIL 2019**  
**à Plaine-et-Vallées (Oiron, commune déléguée)**  
**Salle polyvalente**  
**Date de la convocation : 27 MARS 2019**

Transmis en Sous-  
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **56**

Présents : **41**

Excusés avec procuration : **4**

Absents : **11**

Votants : **45**

**Q. RF25 à AT01**

### **Secrétaire de la séance : M. Patrick THEBAULT**

**Présents :** Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. DORET, MORICEAU R, BONNEAU, CLAIRAND, BLOT, BEVILLE, RAMBAULT, JOLY, GIRET, CHARRE, HOUTEKINS et Mme ARDRIT - Délégués : MM. DECHEREUX, ROCHARD S, BAPTISTE, SAUVETRE, Mmes ENON, BONNIN, MM. MEUNIER, MORICEAU Cl, BREMAND, Mmes GELEE, BABIN, BERTHELOT, MM. PETIT, BOULORD, FUSEAU, NERBUSSON, Mmes BERTHONNEAU, RENAULT, GRANGER, MM. THEBAULT, DUGAS, FOUCHEREAU, COCHARD, Mmes CUABOS, ROUX, SUAREZ, MM. DUMONT et MORIN - Suppléants : /

**Excusés avec procuration :** MM. MILLE, FERJOU, DUMEIGE et Mme RANDOULET qui avaient respectivement donné procuration à MM. JOLY, DUGAS, CHARRE et COCHARD.

**Absents :** MM. GREGOIRE, ROCHARD Ch, BIGOT, DUHEM, SINTIVE, COLLOT, EPIARD, PINEAU, Mmes RIVEAULT, MEZOUAR et HEMERYCK-DONZEL.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance. Il remercie les élus de Plaine-et-Vallées.

Il donne lecture des procurations et procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 2 octobre 2018.

Il annonce les dates des prochaines réunions.



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARDI 2 AVRIL 2019 A 18 H 00

À PLAINE-ET-VALLÉES (Oiron, commune déléguée)  
SALLE POLYVALENTE

## ORDRE DU JOUR

### **I – PÔLE DIRECTION GENERALE**

#### **2) – Ressources Humaines (RH) :**

I.2.2019-04-02-RH01 – Assainissement Collectif et Non Collectif – Contrat de droit privé – Responsable de service (SPIC).

I.2.2019-04-02-RH02 – Conservatoire à Rayonnement Intercommunal – DEMOS – Indemnité forfaitaire attribuée pour des fonctions itinérantes.

I.2.2019-04-02-RH03 – Assainissement Collectif et Non Collectif – Contrat de droit privé – Chef de projet assainissement (SPIC).

#### **3) – Ressources Financières (RF) :**

I.3.2019-04-02-RF01 – Budget Principal – Approbation du compte de gestion de M. le receveur – Exercice 2018.

I.3.2019-04-02-RF02 – Budget Principal – Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018.

I.3.2019-04-02-RF03 – Budget Principal – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.

I.3.2019-04-02-RF04 – Budget Principal – Vote du Budget Primitif – Exercice 2019.

I.3.2019-04-02-RF05 – Budget Principal – Vote des taux de fiscalité mixte pour l'année 2019.

I.3.2019-04-02-RF06 – Budget Annexe Chauffage Collectif - Approbation du compte de gestion de M. le receveur – Exercice 2018.

I.3.2019-04-02-RF07 – Budget Annexe Chauffage Collectif - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018. MLB

I.3.2019-04-02-RF08 – Budget Annexe Chauffage Collectif - Vote du Budget Primitif – Exercice 2019.

I.3.2019-04-02-RF09 – Budget Annexe Location de bureaux 5 rue Anne Desrays - Approbation du compte de gestion de M. le receveur – Exercice 2018.

I.3.2019-04-02-RF10 – Budget Annexe Location de bureaux 5 rue Anne Desrays - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018.

I.3.2019-04-02-RF11 – Budget Annexe Espace Artistique - Approbation du compte de gestion de M. le receveur – Exercice 2018.

I.3.2019-04-02-RF12 – Budget Annexe Espace Artistique - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018.

I.3.2019-04-02-RF13 – Budget Annexe des Transports - Approbation du compte de gestion de M. le receveur – Exercice 2018.

I.3.2019-04-02-RF14 – Budget Annexe des Transports - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018.

I.3.2019-04-02-RF15 – Budget Annexe des Transports - Vote du Budget Primitif – Exercice 2019.

I.3.2019-04-02-RF16 – Budget Annexe Espace bar du Moulin de Crevant - Approbation du compte de gestion de M. le receveur – Exercice 2018.

I.3.2019-04-02-RF17 – Budget Annexe Espace bar du Moulin de Crevant - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018.

I.3.2019-04-02-RF18 – Budget Annexe Espace bar du Moulin de Crevant - Vote du Budget Primitif – Exercice 2019.

I.3.2019-04-02-RF19 – Budget Annexe Immobilier d'Entreprises - Approbation du compte de gestion de M. le receveur – Exercice 2018.

I.3.2019-04-02-RF20 – Budget Annexe Immobilier d'Entreprises - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018.

I.3.2019-04-02-RF21 – Budget Annexe Immobilier d'Entreprises - Vote du Budget Primitif – Exercice 2019.

I.3.2019-04-02-RF22 – Budget Annexe Zones Economiques - Approbation du compte de gestion de M. le receveur – Exercice 2018.

I.3.2019-04-02-RF23 – Budget Annexe Zones Economiques - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018.

I.3.2019-04-02-RF24 – Budget Annexe Zones Economiques - Vote du Budget Primitif – Exercice 2019.

I.3.2019-04-02-RF25 – Budget Annexe Centre d'Hébergement Le Châtelier - Approbation du compte de gestion de M. le receveur – Exercice 2018.

I.3.2019-04-02-RF26 – Budget Annexe Centre d'Hébergement Le Châtelier - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018.

I.3.2019-04-02-RF27 – Budget Annexe Centre d'Hébergement Le Châtelier - Vote du Budget Primitif – Exercice 2019.

I.3.2019-04-02-RF28 – Motivation pour la subvention apportée au Budget Annexe Centre d'Hébergement Le Châtelier – Année 2019.

I.3.2019-04-02-RF29 – Budget Annexe SPIC des Adillons - Approbation du compte de gestion de M. le receveur – Exercice 2018.

I.3.2019-04-02-RF30 – Budget Annexe SPIC des Adillons - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018.

I.3.2019-04-02-RF31 – Budget Annexe SPIC des Adillons - Vote du Budget Primitif – Exercice 2019.

I.3.2019-04-02-RF32 – Motivation pour la subvention apportée au Budget Annexe SPIC des Adillons – Année 2019.

I.3.2019-04-02-RF33 – Transfert de deux prêts de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais vers la Communauté de Communes du Thouarsais.

I.3.2019-04-02-RF34 – Budget Annexe Office de Tourisme - Approbation du compte de gestion de M. le receveur – Exercice 2018. MLB

I.3.2019-04-02-RF35 – Budget Annexe Office de Tourisme - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018. MLB

I.3.2019-04-02-RF36 – Budget Annexe Office de Tourisme - Vote du Budget Primitif – Exercice 2019.

#### **IV - PÔLE RESSOURCES TECHNIQUES**

##### **1) – Services Techniques intercommunaux (ST) :**

2019-04-02-ST01 – Travaux de voirie et réseaux sur les rues Pascal, Balzac, 4 Septembre et périphériques – Passation de marchés.

##### **3) – Déchets Ménagers (DM) :**

2019-04-02-DM01 – Convention d'entente intercommunautaire pour la gestion du centre de tri et du quai de transfert des déchets recyclables de Bressuire sur la période 2019 à 2023.

2019-04-02-DM02 – Convention d'entente intercommunautaire pour la gestion du centre de maintenance des parcs poids lourds des services municipaux et communautaires et pour la mise à disposition d'un parking.

2019-04-02-DM03 – Dépôt du dossier de réorganisation du schéma de collecte à la Préfecture des Deux-Sèvres.

2019-04-02-DM04 – Réalisation d'une enquête en porte à porte en vue de constituer la base de données pour la TEOMI – Passation de marché.

2019-04-02-DM05 – Fourniture de bacs roulants pour les Déchets Ménagers et les emballages - Passation de marché.

#### **V – PÔLE AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

##### **1) – Aménagement du Territoire et planification (AT) :**

2019-04-02-AT01 – Foncier – Acquisition de terrains à la commune de Saint Verge pour la réhabilitation du poste de refoulement du Pâtis – Service Assainissement.

**I.2.2019-04-02-RH01 - RESSOURCES HUMAINES – ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – CONTRAT DE DROIT PRIVE - RESPONSABLE DE SERVICE (SPIC).**

**Rapporteur : André BEVILLE**

Suite à la déclaration de vacance de poste effectuée au Centre de Gestion des Deux Sèvres,

Considérant que le bon fonctionnement du service Assainissement Collectif et Non Collectif nécessite le repositionnement du Chef d'exploitation des stations d'épuration sur le poste de Responsable des services Assainissement Collectif et Non Collectif,

Il convient de repositionner l'agent cité dessus à compter du 3 avril 2019 et de modifier son contrat indéterminé de droit privé à temps complet à compter du 3 avril 2019. Cette personne sera rémunérée sur le **4<sup>ème</sup> échelon du grade d'ingénieur territorial** et percevra le régime indemnitaire appliqué au sein de la Communauté de Communes du Thouarsais ainsi que la prime de fin d'année.

La Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire est invité à :

- Approuver cette proposition,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.2.2019-04-02-RH02 - RESSOURCES HUMAINES - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL – DEMOS – INDEMNITE FORFAITAIRE ATTRIBUEE POUR DES FONCTIONS ITINERANTES.**

**Rapporteur : André BEVILLE**

Considérant les articles 2 et 14 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001,

Considérant l'arrêté du 5 janvier 2007 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001,

Les déplacements effectués par les agents intervenant à l'intérieur du territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais peuvent donner lieu à un versement d'une indemnité forfaitaire s'il est établi que les agents exercent des fonctions essentiellement itinérantes. L'indemnité s'élève à **210 euros** (maximum annuel).

Par conséquent, dans le cadre de **DEMOS** (Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale), les intervenants vacataires bénéficieront à compter du 3 avril 2019 de l'indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes.

Une décision du Président désignera nominativement les bénéficiaires.

La Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire est invité à :

- Approuver cette proposition,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.2.2019-04-02-RH03 – RESSOURCES HUMAINES – ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – CONTRAT DE DROIT PRIVE - CHEF DE PROJET ASSAINISSEMENT (SPIC).**

**Rapporteur : André BEVILLE**

Suite à la déclaration de vacance de poste effectuée au Centre de Gestion des Deux Sèvres,

Considérant que le bon fonctionnement du service Assainissement Collectif et Non Collectif nécessite le recrutement d'un chef de projet assainissement,

Il convient de recruter un ingénieur (mobilité interne) à temps complet en Contrat à Durée Déterminée du **3 avril 2019 au 31 décembre 2019**. Cette personne sera rémunérée sur le **6<sup>ème</sup> échelon du grade d'ingénieur**

**territorial** et percevra le régime indemnitaire appliqué au sein de la Communauté de Communes du Thouarsais ainsi que la prime de fin d'année.

Les missions de cet agent seront les suivantes :

- Réalisation des études préalables liées aux projets
- Réalisation des études hydrauliques, de réseaux, de bassins de stockage, de postes de pompage ou de stations d'épuration
- Participation aux étapes de concertation
- Assistance pour la passation des marchés publics
- Gestion financière et administrative
- Gestion technique et suivi des travaux

La Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire est invité à :

- Approuver cette proposition,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF02 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

L'avis de la Commission n°1 "Organisation et Ressources" du 26 mars 2019 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2018 du Budget Principal arrêté comme suit :



CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	3 167 282,21
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 576 731,52	0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 559 079,22	0,00
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	50 418,53
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 489 164,89	0,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 335 968,97	184 401,08
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 528 167,32	0,00
66 - CHARGES FINANCIERES	311 659,81	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 784,34	0,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	1 766 075,69
73 - IMPOTS ET TAXES	0,00	13 072 916,59
739 - REVERSEMENT & RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	3 897 963,90
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	534 757,71
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	60 940,04
79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	0,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 820 556,07</b>	<b>22 734 755,75</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	866 354,94	0,00
020 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	184 401,08	1 335 968,97
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	100 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	952 204,80
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	1 395 048,43
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 632 666,99	454 921,33
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	179 883,15	0,00
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	350 762,48	0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 671 271,87	0,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 132 003,21	90 213,00
26 - PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	0,00	0,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	363,00	9 263,71
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00
458 - OPÉRATIONS D'INV. SOUS MANDAT	116 598,65	0,00
481 - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	0,00	0,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>6 234 305,37</b>	<b>4 337 620,24</b>
<b>TOTAL INVTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 054 861,44</b>	<b>27 072 375,99</b>

<b>RESTES A REALISER</b>	<b>2 094 664,02</b>	<b>690 000,00</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>26 149 525,46</b>	<b>27 762 375,99</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré, la présidence du vote est assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2019-04-02-RF03 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Considérant la dissolution des budgets annexes Location de Bureaux 5 rue Anne Desrays et Espace Artistique ;

Vu les résultats suivants :

	Réalisé au 31.12.2018		Résultats repris au Budget 2019	Résultats Budgets dissous	TOTAL
<b>SECTION D'INVEST.</b>	Dépenses	5 367 950,43	<b>-1 896 685,13</b>	Location bureaux <b>- 9 847,62</b>	<b>- 1 905 082,03</b>
	Déficit antérieur reporté	866 354,94			
		<b>6 234 305,37</b>			
	Recettes	4 337 620,24			
		<b>4 337 620,24</b>		Espace artistique <b>1 450,72</b>	
<b>SECTION DE FONCT.</b>	Dépenses	17 820 556,07	<b>4 914 199,68</b>	Locat° bureaux <b>173 306,78</b>	<b>5 093 307,29</b>
		<b>17 820 556,07</b>			
	Recettes	19 567 473,54			
	Excédent antérieur reporté	3 167 282,21			
		<b>22 734 755,75</b>		Espace artistique <b>5 800,83</b>	

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est donc proposé au Conseil d'affecter l'excédent 2018 de 5 093 307,29 € de la façon suivante :

- 3 309 746,05 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068)
- 1 783 561,24 € au 002 de la section de fonctionnement (résultat antérieur reporté)

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF04 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2019.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 05 Mars 2019 ;

L'avis de la Commission mixte n°1 « Organisation et Ressources » du 26 mars 2019 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2018 et du projet de budget de l'exercice 2019 tels qu'ils se présentent comme suit :

	Réalisé au 31.12.2018		Résultats repris au Budget 2019	Résultats Budgets dissous	TOTAL
	<b>SECTION D'INVEST.</b>	Dépenses	5 367 950,43	<b>-1 896 685,13</b>	Location bureaux <b>- 9 847,62</b>
Déficit antérieur reporté		866 354,94			
		<b>6 234 305,37</b>			
Recettes		4 337 620,24			
		<b>4 337 620,24</b>		<b>1 450,72</b>	
<b>SECTION DE FONCT.</b>	Dépenses	17 820 556,07	<b>4 914 199,68</b>	Locat° bureaux <b>173 306,78</b> Espace artistique <b>5 800,83</b>	<b>5 093 307,29</b>
		<b>17 820 556,07</b>			
	Recettes	19 567 473,54			
	Excédent antérieur reporté	3 167 282,21			
		<b>22 734 755,75</b>			

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	RECETTES
<b>Libellé dépenses</b>	<b>22 080 219,00</b>	<b>Libellé recette</b>	<b>22 080 219,00</b>
<b><u>Écritures réelles</u></b>	<b><u>17 394 785,00</u></b>	<b><u>Écritures réelles</u></b>	<b><u>20 091 657,76</u></b>
011 – Charges à caractère général	2 960 554,00	013 – Atténuation de charges	30 000,00
012 – Charges de personnel	6 857 358,00	70 – Produits des services	1 864 966,00
014–Atténuations de produits	3 439 616,00	73 – Impôts et taxes	13 562 547,76
65 – Autres charges de gestion courante	3 597 027,00	74 – Dotations et participations	4 129 997,00
66 – Charges financières	290 230,00	75 - Autres produits de gestion courante	504 147,00
67 – Charges exceptionnelles	50 000,00	76 – Produits financiers	
022 – Dépenses imprévues	200 000,00	77 – Produits exceptionnels	
<b><u>Écritures d'ordre</u></b>	<b><u>4 685 434,00</u></b>	<b><u>Écritures d'ordre</u></b>	<b><u>205 000,00</u></b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 315 670,00	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	205 000,00
023 – Virement à la section d'investissement	3 369 764,00		
<b><u>002 – Déficit antérieur reporté</u></b>		<b><u>002 – Excédent antérieur reporté</u></b>	<b><u>1 783 561,24</u></b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DÉPENSES TOTALES (dont restes à réaliser)</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES TOTALES (dont restes à réaliser)</b>
<b>Libellé dépenses</b>	<b>16 240 053,00</b>	<b>Libellé recettes</b>	<b>16 240 053,00</b>
<b><u>Écritures réelles</u></b>	<b><u>13 829 970,97</u></b>	<b><u>Écritures réelles</u></b>	<b><u>11 254 619,00</u></b>
13- Subventions d'investissement	42 000,97	10 – Dotations, fonds divers et réserves	4 433 980,00
16 – Rembt d'emprunt	1 522 102,00	13 – subventions d'investissement	1 407 655,00
Opérations d'équipement	3 500 000,00	16 – Emprunts et dettes assimilés	4 261 307,00
20 – immobilisations incorporelles	246 594,00	Opérations d'équipement	500 000,00
204 – Subventions d'équipement versées	1 459 730,00	458 - Opération sous mandat	301 677,00
21 – Immobilisations corporelles	2 422 333,00	27 - Autres immobilisations financières	350 000,00
23 – Immobilisations en cours	3 731 686,00		
27 - Autres immobilisations financières	600 000,00		

45 - Opérations sous mandat	255 525,00		
020 - Dépenses imprévues	50 000,00		
<b><i>Ecritures d'ordre</i></b>	<b>505 000,00</b>	<b><i>Ecritures d'ordre</i></b>	<b>4 985 434,00</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	205 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 315 670,00
041 - Opérations patrimoniales	300 000,00	041 - Opérations patrimoniales	300 000,00
		021 - Vt de la section de fonctionnement	3 369 764,00
<b><i>001 - Déficit antérieur reporté</i></b>	<b>1 905 082,03</b>	<b><i>001 - Excédent antérieur reporté</i></b>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>	<b>38 320 272,00</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>	<b>38 320 272,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2019 du Budget Principal (joint en annexe), arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	16 240 053,00 €	16 240 053,00 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	22 080 219,00 €	22 080 219,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 320 272,00 €</b>	<b>38 320 272,00 €</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF05 - RESSOURCES FINANCIÈRES - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DES TAUX DE FISCALITE MIXTE POUR L'ANNÉE 2019.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi de Finances 2019,

CONSIDERANT que les collectivités ont la possibilité de voter un taux pour la seule part CFE, le taux de CVAE, quant à lui étant voté au niveau national ;

CONSIDERANT que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales pour les propriétés bâties et non bâties est fixée, par l'État, à 2,2 % en 2019 ;

L'avis de la commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 mars 2019 entendu ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir les taux 2018 pour l'année 2019, comme suit :

	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Taxe d'habitation	11,93 %	11,93 %
Taxe foncière propriétés bâties	1,28 %	1,28 %
Taxe foncière propriétés non bâties	6,36 %	6,36 %
CFE	26,88 %	26,88 %

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF06 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE COLLECTIF - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF07 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE COLLECTIF - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

L'avis de la Commission n°1 «Organisation et Ressources» du 26 mars 2019 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Chauffage Collectif, arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 297,66	0,00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	145 667,69	0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 297,84	0,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	42 796,18	28 998,66
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,00	0,00
66 - CHARGES FINANCIERES	2 081,58	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	168 623,27
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	3 601,55
TOTAL FONCTIONNEMENT	199 141,95	201 223,48
INVESTISSEMENT		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	448,80
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00

040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	28 998,66	42 796,18
13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 890,42	0,00
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 355,41	0,00
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		43 244,49	43 244,98
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>241 386,44</b>	<b>244 468,46</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré, la présidence du vote est assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2019-04-02-RF08 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE COLLECTIF - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2019.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 5 Mars 2019,

L'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 mars 2019 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2018 et du projet de budget de l'exercice 2019 tels qu'ils se présentent comme suit :

	Réalisé au 31.12.2018		Résultats repris au Budget 2019	
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	43 244,49	<b>0,49</b>
		<b>43 244,49</b>		
	Recettes	42 796,18		
	Excédent antérieur	448,80		
		<b>43 244,98</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	196 844,29	<b>3 081,53</b>	
	Déficit antérieur	1 297,66		
		<b>198 141,95</b>		
	Recettes	201 223,48		
		<b>201 223,48</b>		
			<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
	13912 - REGIONS	25 388,41	25 389,00	
	13913 - DEPARTEMENTS	3 610,25	3 611,00	
<b>Total : 040</b>	<b>- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>28 998,66</b>	<b>29 000,00</b>	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES				
	1641 - EMPRUNTS EN EUROS	7 115,71	7 260,00	
	16878 - AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	3 774,71		
<b>Total : 16</b>	<b>- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>	<b>10 890,42</b>	<b>7 260,00</b>	

21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	2138 - AUTRES CONSTRUCTIONS	3 355,41	17 000,00
<b>Total : 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>43 244,49</b>	<b>53 260,00</b>
<b>RECETTES</b>			
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			
	001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,49
<b>Total : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,49</b>
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	021 - VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	0,00	10 409,51
<b>Total : 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>10 409,51</b>
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
	28138 - AUTRES CONSTRUCTIONS	42 796,18	42 850,00
Total : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>42 796,18</b>	<b>53 260,00</b>

		CA 2018	BP 2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES			
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			
	60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	770,96	780,00
	60612 - ENERGIE - ELECTRICITE	1 405,04	2 500,00
	60621 - COMBUSTIBLES	107 757,63	130 000,00
	60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 824,02	2 000,00
	615221 - BATIMENTS PUBLICS	6 397,44	8 000,00
	615228 - AUTRES BATIMENTS	5 752,86	
	61558 - AUTRES BIENS MOBILIERS	1 053,46	1 100,00
	6156 - MAINTENANCE	12 371,39	13 000,00
	6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	214,98	
	6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	478,40	490,00
	62878 - A D'AUTRES ORGANISMES	7 238,51	7 300,00
	63512 - TAXES FONCIERES	403,00	410,00
<b>Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>145 667,69</b>	<b>165 580,00</b>
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
	6215 - PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	3 790,40	3 800,00
	6217 - PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP	2 507,44	2 550,00
<b>Total : 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>		<b>6 297,84</b>	<b>6 350,00</b>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	10 409,51
<b>Total : 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>10 409,51</b>
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
	6811 - DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	42 796,18	42 850,00
<b>Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		<b>42 796,18</b>	<b>42 850,00</b>
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
	65888 - AUTRES	1,00	10,00
<b>Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>1,00</b>	<b>10,00</b>
66 - CHARGES FINANCIERES			
	66111 - INTERETS REGLES A ECHEANCE	2 105,45	1 970,00
	66112 - INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	-23,87	121,00

<b>Total : 66</b>	<b>- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>2 081,58</b>	<b>2 091,00</b>
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
678	- AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	2 141,49
<b>Total : 67</b>	<b>- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>2 141,49</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>196 844,29</b>	<b>229 432,00</b>
<b>RECETTES</b>			
002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
002	- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	3 081,53
<b>Total : 002</b>	<b>- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>3 081,53</b>
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
777	- QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTÉ DE RESULTA	28 998,66	29 000,00
<b>Total : 042</b>	<b>- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>28 998,66</b>	<b>29 000,00</b>
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		
7018	- AUTRES VENTES DE PRODUITS FINIS	168 623,27	191 000,47
<b>Total : 70</b>	<b>- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &amp; VENTES DIVERSES</b>	<b>168 623,27</b>	<b>191 000,47</b>
75	-AUTRES PRODUITS DE GESTION		
7552-	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL		6 350,00
<b>Total : 77</b>	<b>- AUTRES PRODUITS DE GESTION</b>		<b>6 350,00</b>
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
7718	- AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.	97,67	
7788	- PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	3 503,88	
<b>Total : 77</b>	<b>- PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>3 601,55</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>201 223,48</b>	<b>229 432,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Chauffage Collectif, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	53 260,00 €	53 260,00 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	229 432,00 €	229 432,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>282 692,00 €</b>	<b>282 692,00 €</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF09 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE LOCATION DE BUREAUX 5 RUE ANNE DESRAYS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,



Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF10 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE LOCATION BUREAUX 5 RUE ANNE DESRAYS – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

L'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 26 Mars 2019 entendu ;

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Location de Bureaux 5 rue Anne Desrays, arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	173 915,04
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	200,00	0,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,26	0,00
66 - CHARGES FINANCIERES	408,60	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>608,86</b>	<b>173 915,04</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	18 895,92	0,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	18 895,92
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 047,63	0,01
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	200,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>28 943,55</b>	<b>19 095,93</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>29 552,41</b>	<b>193 011,57</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré , la présidence du vote est assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.201-04-02-RF11 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE ESPACE ARTISTIQUE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF12 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ESPACE ARTISTIQUE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

L'avis de la Commission n°1 «Organisation et Ressources» du 26 Mars 2019 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe de l'Espace Artistique arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	701,94	0,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,23	0,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	6 504,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>703,17</b>	<b>6 504,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	643,00	0,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
10 - DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	1 943,72
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	150,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>643,00</b>	<b>2 093,72</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 346,17</b>	<b>8 597,72</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré , la présidence du vote est assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2019-04-02-RF13 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF14 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

L'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 Mars 2019 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe des Transports arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 456,33	0,00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 900,67	0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	97 306,86	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 240,85	1 583,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	35 030,36
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	101 460,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	791,45
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>137 904,71</b>	<b>138 864,81</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	53 022 793
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 583,00	21 240,85
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00

<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 583,00</b>	<b>74 263 ,78</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>139 487,71</b>	<b>213 128 ,59</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré , la présidence est assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2019-04-02-RF15 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2019.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 5 mars 2019,

L'avis de la commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 mars 2019 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2018 et du projet de budget de l'exercice 2019 tels qu'ils se présentent comme suit :

	Réalisé au 31.12.2018		Résultats repris au Budget 2019
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	1 583,00 <b>1 583,00</b>
	Recettes	21 240,85	
	Excédent antérieur	53 022,93	
		<b>74 263,78</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	135 448,38	<b>960,10</b>
	Déficit antérieur	2 456,33	
		<b>137 904,71</b>	
	Recettes	138 864,81	
		<b>138 864,81</b>	

	CA 2018	BP 2019
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		
<b>DEPENSES</b>		
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
13912 - REGIONS	1 131,00	1 131,00
13913 - DEPARTEMENTS	452,00	452,00
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 583,00	1 583,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	40 000,00
2188 - AUTRES IMMOBILISATIONS		51 697,78
Total : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	91 697,78
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 583,00</b>	<b>93 280,78</b>
<b>RECETTES</b>		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		
001 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	72 680,78

Total : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	72 680,78
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
28031 - FRAIS D'ETUDES	2 164,00	1 520,00
28182 - MATERIEL DE TRANSPORT	17 389,66	17 390,00
28188 - AUTRES	1 687,19	1 690,00
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 240,85	20 600,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
1312 - REGIONS	0,00	0,00
1313 - DEPARTEMENTS	0,00	0,00
Total : 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>21 240,85</b>	<b>93 280,78</b>

	CA 2018	BP 2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	960,10
Total : 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	960,10
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		
6063 - FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	3 391,80	1 800,00
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	44,98	200,00
6066 - CARBURANTS	6 255,54	6 500,00
61551 - MATERIEL ROULANT	3 700,80	7 500,00
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERS	694,20	1 250,00
6161 - MULTIRISQUES	1 141,28	1 200,00
6225 - INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	0,00	219,00
6232 - ECHANTILLONS	20,22	0,00
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	665,54	1 500,00
6251 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	0,00	50,00
6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	1,50	10,00
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	984,81	1 000,00
63514 - TAXES SUR LES VEHICULES DES STES	0,00	320,90
Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 900,67	21 549,90
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		
6215 - PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	20 642,25	20 455,12
6332 - COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	235,33	235,61
6336 - COTISATIONS CNFPT ET DE CGFPT	887,11	895,33
6411 - SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	52 350,16	53 016,00
6413 - PRIMES ET GRATIFICATIONS	0,00	1 558,32
6414 - INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	0,00	3 657,67
6415 - SUPPLEMENT FAMILIAL	0,00	27,48
6451 - COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	7 306,06	7 271,03
6452 - COTISATIONS AUX MUTUELLES	0,00	240,00
6453 - COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	14 492,92	15 102,02
6474 - VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	462,62	430,00
6475 - MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	172,92	90,00
648 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	757,49	886,42
Total : 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	97 306,86	103 865,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
6811 - DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	21 240,85	20 600,00

Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 240,85	20 600,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION		
658 - CHARGES DIVERSES DE GESTION	0,00	18,00
Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	0,00	18,00
67 -CHARGES EXCEPTIONNELLES		
678 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	2,00
Total : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	2,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>135 448,38</b>	<b>146 995,00</b>
<b>RECETTES</b>		
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
777 - QUOTE PART SUBV. D'INVEST.VIREE AU RESULTAT DE L'E	1 583,00	1 583,00
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 583,00	1 583,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		
7061 - TRANSPORT DE VOYAGEUR	8 089,50	8 100,00
7084 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	26 940,86	27 000,00
Total : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	35 030,36	35 100,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
7475 - GRP DE COLLECTIVITES ET COLLEC A STATUT PARTICULIE	101 460,00	110 312,00
Total : 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	101 460,00	110 312,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
778 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	791,45	0,00
Total : 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	791,45	0,00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>138 864,81</b>	<b>146 995,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe des Transports arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	93 280,78 €	93 280,78 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	146 995,00 €	146 995,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>240 275,78 €</b>	<b>240 275,78 €</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF16 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ESPACE BAR DU MOULIN DE CREVANT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF17 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ESPACE BAR DU MOULIN DE CREVANT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

L'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 Mars 2019 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe de l'Espace Bar du Moulin de Crevant arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 607,83	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 208,48	0,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,49	0,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	17 836,13
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 816,80</b>	<b>17 836,13</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	22 994,10
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	15 208,48
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	15 016,21	0,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>15 016,21</b>	<b>38 202,58</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>32 833,01</b>	<b>56 038,71</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré , la présidence est assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2019-04-02-RF18 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ESPACE BAR DU MOULIN DE CREVANT - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2019.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 5 Mars 2019,

VU l'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 mars 2019 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2018 et du projet de budget de l'exercice 2019 tels qu'ils se présentent comme suit :

	Réalisé au 31.12.2018		Résultats repris au Budget 2019
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	15 016,21
		<b>15 016,21</b>	
Recettes		15 208,48	
Excédent antérieur		22 994,10	
		<b>38 202,58</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	17 816,80	<b>19,33</b>
		<b>17 816,80</b>	
	Recettes	17 836,13	
		<b>17 836,13</b>	

	CA 2018	BP 2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	77,65	
60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	627,19	700,00
611 - CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	99,82	100,00
615221 - BATIMENTS PUBLICS	547,00	500,00
6156 - MAINTENANCE	0,00	
6161 - MULTIRISQUES	54,17	55,00
63512 - TAXES FONCIERES	1 202,00	1 250,00
Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 607,83	2 605,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
6811 - DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	15 208,48	15 170,00
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 208,48	15 170,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
65888 - AUTRES	0,49	1,00
Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,49	1,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 816,80</b>	<b>17 776,00</b>
<b>RECETTES</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	19,33
Total : 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	19,33
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	3 200,00	6 000,00
7552 - PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL	14 636,13	11 756,67
758 - PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	
Total : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	17 836,13	17 756,67
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 836,13</b>	<b>17 776,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		
2313 - CONSTRUCTIONS	15 016,21	38 356,37
Total : 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	15 016,21	38 356,37



TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		<b>15 016,21</b>	<b>38 356,37</b>
<b>RECETTES</b>			
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			
001	- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	23 186,37
Total : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		0,00	23 186,37
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
28031	- FRAIS D'ETUDES	40,00	
28132	- IMMEUBLES DE RAPPORT	15 168,48	15 170,00
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		15 208,48	15 170,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>15 208,48</b>	<b>38 356,37</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Espace Bar Moulin de Crevant, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>38 356,37 €</b>	<b>38 356,37 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 776,00 €</b>	<b>17 776,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>56 132,37 €</b>	<b>56 132,37 €</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF19 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF20 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

L'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 Mars 2019 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Immobilier d'Entreprises arrêté comme suit :

<b>CHAPITRE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	159 878,14	0,00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 542,53	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	103 764,54	19 651,63
66 - CHARGES FINANCIERES	9 816,30	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	3 108,52
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	95 127,10
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>282 001,51</b>	<b>117 887,25</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	797 824,56
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 651,63	103 764,54
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	48 801,94	8 295,35
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	67 272,01	0,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>135 725,58</b>	<b>909 884,45</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>417 727,09</b>	<b>1 027 771,70</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré , la présidence est assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2019-04-02-RF21 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2019.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 5 mars 2019,

L'avis de la commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 mars 2019 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2018 et du projet de budget de l'exercice 2019 tels qu'ils se présentent comme suit :

	<b>Réalisé au 31.12.2018</b>		<b>Résultats repris au Budget 2019</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>135 725,58</b>	
	<b>Déficit Antérieur</b>		
		<b>135 725,58</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>112 059,89</b>	<b>774 158,87</b>
	<b>Excédent antérieur</b>	<b>797 824,56</b>	
	<b>909 884,45</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>122 123,37</b>	
	<b>Déficit Antérieur</b>	<b>159 878,14</b>	
		<b>282 001,51</b>	<b>-164 114,26</b>
	<b>Recettes</b>	<b>117 887,25</b>	
	<b>Excédent antérieur</b>		
	<b>117 887,25</b>		

(Montants HT)	CA 2018	BP 2019
<b>INVESTISSEMENT (dont reports 2018)</b>		
<b>DEPENSES</b>		
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
13911 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	2 991,97	2 992,00
13913 - DEPARTEMENTS	9 873,95	6 786,00
13918 - AUTRES	6 785,71	9 900,00
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 651,63	19 678,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
1641 - EMPRUNTS EN EUROS	48 801,94	50 032,00
Total : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	48 801,94	50 032,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2138 - AUTRES CONSTRUCTIONS	0,00	
Total : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		
2313 - CONSTRUCTIONS	27 272,01	3 050 000,00
238 - AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	40 000,00	
Total : 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	67 272,01	3 050 000,00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>135 725,58</b>	<b>3 119 710,00</b>
<b>RECETTES</b>		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	774 158,87
Total : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	774 158,87
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
28128 - AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	1 476,00	
28132 - IMMEUBLES DE RAPPORT	36 014,41	36 014,00
28135 - INSTALL.GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS	1 008,43	
28138 - AUTRES CONSTRUCTIONS	65 117,75	65 120,00
28158 - AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	147,95	149,00
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	103 764,54	101 283,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
1311 - ETAT	0,00	250 000,00
1312 - REGION		400 000,00
1313 - DEPARTEMENTS		350 000,00
Total : 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	1 000 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
1641 - EMPRUNTS EN EUROS		1 244 268,13
1676 - DETTES ENVERS LOCATAIRES-ACQUEREURS	8 295,35	
168751 - GFP DE RATTACHEMENT	0,00	
Total : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	8 295,35	1 244 268,13
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>112 059,89</b>	<b>3 119 710,00</b>

(Montants HT)	CA 2018	BP 2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	164 114,26
Total : 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	164 114,26
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		
605 - ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	0,00	
60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	0,00	
60612 - ENERGIE - ELECTRICITE	734,92	1 000,00
60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	23,44	280,00
611 - CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	373,49	400,00
6156 - MAINTENANCE	0,00	
6161 - MULTIRISQUES	1 490,68	1 620,00
6226 - HONORAIRES	0,00	
63512 - TAXES FONCIERES	5 920,00	6 100,00
Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 542,53	9 400,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
6811 - DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	103 764,54	101 283,00
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	103 764,54	101 283,00
66 - CHARGES FINANCIERES		
66111 - INTERETS REGLES A ECHEANCE	10 209,07	9 063,00
66112 - INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	-392,77	
Total : 66 - CHARGES FINANCIERES	9 816,30	9 063,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		
673 - TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	0,00	
Total : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>122 123,37</b>	<b>283 860,26</b>
<b>RECETTES</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	
Total : 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
777 - QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTÉ DE RESULTATS	19 651,63	19 678,00
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 651,63	19 678,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		
70878 - PAR D'AUTRES REDEVABLES	3 108,52	3 125,00
Total : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 108,52	3 125,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	37 182,24	47 560,00
7552 - PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL	49 250,00	42 268,26
7588 - PRODUITS DIVERS FACTURES A D'AUTRES REDEVABLES	8 694,86	
Total : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	95 127,10	91 205,26
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		

7718 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.	0,00	171 229,00
Total : 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	171 229,00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>117 887,25</b>	<b>283 860,26</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe IMMOBILIER D'ENTREPRISES arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>283 860,26 €</b>	<b>283 860,26 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>3 119 710,00 €</b>	<b>3 119 710,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 403 570,26 €</b>	<b>3 403 570,26 €</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF22 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ZONES ECONOMIQUES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF23 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ZONES ECONOMIQUES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

L'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 Mars 2019 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Zones Économiques arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	201 658.24	0.00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	943 158.39	1 046 296.68
70 - PRODUITS DE SERVICES. DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0.00	25 689.95
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0.00	72 830.00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	0.00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 144 816.63</b>	<b>1 144 816.63</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	115 324.83	0.00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 046 296.68	943 158.39
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0.00	0.00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 161 621.51</b>	<b>943 158.39</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>2 306 438.14</b>	<b>2 087 975.02</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré , la présidence est assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2019-04-02-RF24 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE ZONES ECONOMIQUES – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2019.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 5 mars 2019,

Vu l'avis de la commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 mars 2019 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2018 et du projet de budget de l'exercice 2019 tels qu'ils se présentent comme suit :

	Réalisé au 31.12.2018		Résultats repris au Budget 2018
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>1 046 296.68</b>	
	<b>Déficit Antérieur</b>	<b>115 324.83</b>	
		<b>1 161 621.51</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>943 158.39</b>	<b>-218 463.12</b>
	<b>Excédent antérieur</b>	<b>943 158.39</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>1 144 816.63</b>	
	<b>Déficit Antérieur</b>	<b>1 144 816.63</b>	<b>0.00</b>
	<b>Recettes</b>	<b>1 144 816,63</b>	
	<b>Excédent antérieur</b>	<b>0,00</b>	
		<b>1 144 816,63</b>	

	ZAE TALENCIA 2		ZAE TALENCIA		ZAE STE GEMME		ZAE MAUZE	
	CA 2018	BP 2019	CA 2018	BP 2019	CA 2018	BP 2019	CA 2018	BP 2019
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>								
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	141 432,24	879 000,00	4 320,00	2 000,00		7 000,00		
6522 - REVERSEMENT EXCEDENT				386 810,92				
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	168 043,78	836 276,02	331 929,08	1 061 309,08	236 212,20	149 047,30	36 618,37	36 618,37
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>309 476,02</b>	<b>1 715 276 ;02</b>	<b>336 249,08</b>	<b>1 450 120,00</b>	<b>236 212,20</b>	<b>156 047,30</b>	<b>36 618,37</b>	<b>36 618,37</b>
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>								
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	309 476,02	1 188 476,02	336 249,08	725 060,00	174 737,25	120 262,30	36 618,37	36 618,37
70 - VENTE DE TERRAINS		526 800,00		725 060,00	25 689,95			
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					35 785,00	35 785,00		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>309 476,02</b>	<b>1 715 276,02</b>	<b>336 249,08</b>	<b>1 450 120,00</b>	<b>236 212,20</b>	<b>156 047,30</b>	<b>36 618,37</b>	<b>36 618,37</b>
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>								
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT								
16 - AVANCES REMBOURSABLE				348 078,00				
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	309 476,02	1 188 476,02	336 249,08	725 060,00	174 737,25	120 262,30	36 618,37	36 618,37
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>309 476,02</b>	<b>1 188 476,02</b>	<b>336 249,08</b>	<b>1 073 138,00</b>	<b>174 737,25</b>	<b>120 262,30</b>	<b>36 618,37</b>	<b>36 618,37</b>
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>								
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		572 662,04						
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	168 043,78	836 276,02	331 929,08	1 061 309,08	236 212,20	149 047,30	36 618,37	36 618,37
16 - EMPRUNTS ET DETTES		521 662,04						
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>168 043,78</b>	<b>1 408 938,06</b>	<b>331 929,08</b>	<b>1 061 309,08</b>	<b>236 212,20</b>	<b>149 047,30</b>	<b>36 618,37</b>	<b>36 618,37</b>



	ZAE STE RADEGONDE		ZAE RIBLAIRE		ZAE MOTTES DES JUSTICES		TOTAL	
	CA 2018	BP 2019	CA 2018	BP 2019	CA 2018	BP 2019	CA 2018	BP 2019
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>								
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 906,00	5 000,00			51 000,00		201 658,24	893 000,00
6522 - REVERSEMENT EXCEDENT								386 810,92
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 859,19	6 765,19	168 495,77	131 450,77		51 000,00	943 158,39	2 272 466,73
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 765,19</b>	<b>11 765,19</b>	<b>168 495,77</b>	<b>131 450,77</b>	<b>51 000,00</b>	<b>51 000,00</b>	<b>1 144 816,63</b>	<b>3 552 277,65</b>
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>								
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 765,19	11 765,19	131 450,77	94 405,77	51 000,00	51 000,00	1 046 296,68	2 227 587,65
70 - VENTE DE TERRAINS							25 689,95	1 251 860,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			37 045,00	37 045,00			72 830,00	72 830,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 765,19</b>	<b>11 765,19</b>	<b>168 495,77</b>	<b>131 450,77</b>	<b>51 000,00</b>	<b>51 000,00</b>	<b>1 144 816,63</b>	<b>3 552 277,65</b>
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>								
001 - RESULTAT REPORTE D'INVEST.								218 463,12
16 - AVANCES REMBOURSABLE								348 078,00
040- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 765,19	11 765,19	131 450,77	94 405,77	51 000,00	51 000,00	1 046 295,68	2 227 587,65
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 768,19</b>	<b>11 765,19</b>	<b>131 450,77</b>	<b>94 405,77</b>	<b>51 000,00</b>	<b>51 000,00</b>	<b>1 046 296,68</b>	<b>2 794 128,77</b>
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>								
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT								
040- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 859,19	6 765,19	168 495,77	131 450,77		51 000,00	943 158,39	2 272 466,73
16 - AVANCE REMBOURSABLE								521 662,04
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 859,19</b>	<b>6 765,19</b>	<b>168 495,77</b>	<b>131 450,77</b>	<b>0,00</b>	<b>51 000,00</b>	<b>943 158,39</b>	<b>2 794 128,77</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe ZONES ECONOMIQUES arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 552 277,65 €</b>	<b>3 552 277,65 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2 794 128,77 €</b>	<b>2 794 128,77 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 346 406,42 €</b>	<b>6 346 406,42 €</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF25 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CENTRE D'HEBERGEMENT LE CHÂTELIER - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF26 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CENTRE D'HEBERGEMENT DU CHÂTELIER - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 26 Mars 2019 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Centre Hébergement du Châtelier arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	114 009,71	0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	82 051,32	0,00

013	- ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00
022	- DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	62 526,55	12 348,86
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
66	- CHARGES FINANCIERES	15 659,23	0,00
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	186 452,65
74	- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	3 626,74
76	- PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	67 750,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>274 246,81</b>	<b>270 178,25</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	717,32
020	- DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 348,86	62 526,55
041	- OPERATIONS PATRIMONIALES	18 120,00	18 120,00
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00
13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	120 671,33	82 880,00
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	504,69	0,00
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00
27	- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00
28	- AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	0,00	0,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>151 644,88</b>	<b>164 243,87</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>425 891,69</b>	<b>434 422,12</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré, la présidence du vote est assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2019-04-02-RF27 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CENTRE D'HEBERGEMENT LE CHÂTELIER - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2019.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 5 mars 2019,

L'avis de la commission n°1 « Organisation et Ressources » du 26 mars 2019 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2018 et du projet de budget de l'exercice 2019 tels qu'ils se présentent comme suit :

	Réalisé au 31.12.2018		Résultats repris au Budget 2019
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	151 644,88
		<b>151 644,88</b>	
Recettes		163 526,55	
Excédent antérieur		717,32	
		<b>164 243,87</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	274 246,81	<b>-4 068,56</b>
		<b>274 246,81</b>	
	Recettes	270 178,25	
		<b>270 178,25</b>	

	CA 2018	BP 2019
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
13911 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 489,92	1 490,00
13912 - REGIONS	10 858,94	10 859,00
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 348,86	12 349,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
1641 - EMPRUNTS EN EURO	23 671,33	24 791,00
1644 - EMPR. ASSORTIS D'UNE OPTION DE TIR. SUR LIGNE DE T	97 000,00	78 880,00
Total : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	120 671,33	103 671,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2131 - BATIMENTS	0,00	11 500,00
2188 - AUTRES	504,69	1 500,00
Total : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	504,69	13 000,00
1644 - EMPR. ASSORTIS D'UNE OPTION DE TIR. SUR LIGNE DE T	18 120,00	24 489,00
Total 041 OPERATIONS PATRIMONIALES	18 120,00	24 489,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>151 644,88</b>	<b>153 509,00</b>
<b>RECETTES</b>		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		
001 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	12 598,99
Total : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	12 598,99
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
28051 - AMORTISSEMENT LOGICIELS	1 600,00	1 600,00
28121 - TERRAINS NUS	231,47	232,00
28125 - TERRAINS BATIS	21,14	21,00
28128 - AUTRES TERRAINS	2 582,09	2 582,00
28131 - BATIMENTS	6 664,27	6 665,00

28135	- INSTALLATIONS GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS	49 087,82	48 684,42
28153	- INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	332,56	333,37
28184	- MOBILIER	527,09	432,11
28188	- AUTRES	1 480,11	1 480,10
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		62 526,55	62 030,00
<b>16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>			
16449	- OPERATIONS AFFERENTES A L'OPT. DE TIRAGE SUR LIGNE	78 880,00	54 391,01
165	- DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	4 000,00	
Total : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		82 880,00	54 391,01
<b>27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
275	- DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	0,00	0,00
Total : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00
16449	- OPERATIONS AFFERENTES A L'OPT. DE TIRAGE SUR LIGNE		24 489,00
Total 041 OPERATIONS PATRIMONIALES		18 120,00	24 489,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>163 526,55</b>	<b>153 509,00</b>

		CA 2018	BP 2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT</b>			
002	- DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0,00	4 068,56
Total : 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		0,00	4 068,56
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>			
60610	- ELECTRICITÉ	6 484,45	6 500,00
60611	- EAU ET ASSAINISSEMENT	1 540,00	0,00
60613	- GAZ	11 454,25	15 000,00
6063	- FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	3 626,69	600,00
6068	- AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	11 822,36	
611	- SOUS-TRAITANCE GENERALE	46 809,29	
61521	- BATIMENTS PUBLICS	2 806,56	
61528	- AUTRES	516,00	
61558	- AUTRES BIENS MOBILIERS	29,26	
6156	- MAINTENANCE	5 421,16	
6168	- AUTRES	710,37	
618	- DIVERS	975,00	
6225	- INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	185,53	
6226	- HONORAIRES	1 141,67	
6228	- DIVERS	189,00	
6231	- ANNONCES ET INSERTIONS	3 159,28	
6251	- VOYAGES ET DEPLACEMENTS	518,42	
6256	- MISSIONS	12,95	
6261	- FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	23,06	
6262	- FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 547,38	200,00
6283	- FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	10 106,50	
6288	- AUTRES	179,53	
63512	- TAXES FONCIERES	4 473,00	4 500,00
6358	- AUTRES DROITS	278,00	

Total : 011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	114 009,71	26 800,00
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		
6332	- COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	291,39	
6411	- SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	54 739,23	
6413	- PRIMES ET GRATIFICATIONS	3 662,84	
6451	- COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	17 599,01	
6453	- COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	2 448,51	
6454	- COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	2 679,08	
6474	- VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	261,31	
6475	- MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	28,95	
6478	- AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	341,00	
Total : 012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	82 051,32	0,00
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
6811	- DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	62 526,55	62 030,00
Total : 042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	62 526,55	62 030,00
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
6541	- CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	0,00	0,00
Total : 65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
66	- CHARGES FINANCIERES		
66111	- INTERETS REGLES A L'ECHANCE	15 684,12	14 565,00
66112	- INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-24,89	43,44
Total : 66	- CHARGES FINANCIERES	15 659,23	14 608,44
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
678	- AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	5,00
Total : 67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	5,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>274 246,81</b>	<b>107 512,00</b>
<b>RECETTES</b>			
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
777	- QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	12 348,86	12 349,00
Total : 042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 348,86	12 349,00
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		
706	- PRESTATIONS DE SERVICES	177 036,32	
7084	- MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	7 351,21	
7087	- REMBOURSEMENTS DE FRAIS	2 065,12	22 365,00
Total : 70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	186 452,65	22 365,00
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
752	- REVENUS DES IMMEUBLES NON AFFECTES	3 625,00	6 000,00
7588	- AUTRES	1,74	
Total : 75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 626,74	6 000,00
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
774	- SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	67 750,00	66 581,00
778	- AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	217,00
Total : 77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	67 750,00	66 798,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>270 178,25</b>	<b>107 512,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Centre d'Hébergement Le Châtelier, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	153 509,00 €	153 509,00 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	107 512,00 €	107 512,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>261 021,00 €</b>	<b>261 021,00 €</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF28 - RESSOURCES FINANCIÈRES – MOTIVATION POUR LA SUBVENTION APPORTÉE AU BUDGET ANNEXE CENTRE D'HÉBERGEMENT LE CHÂTELIER - ANNÉE 2019.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que les subventions apportées à un Service Public à caractère Industriel ou Commercial (SPIC) doivent être motivées ;

CONSIDERANT que le Budget Annexe « Centre d'Hébergement Le Châtelier » est un SPIC,

VU le Budget Primitif 2019 qui prévoit le versement d'une subvention de 66 581 € au Budget Annexe « Centre d'Hébergement Le Châtelier » ;

Il convient donc de motiver cette subvention d'équilibre et d'en définir les modalités de versement.

Il est rappelé, tout d'abord, que ce site a été réhabilité au début des années 2000, dans le but d'accueillir des écoles « en classe verte », période à laquelle ce type de dispositif se développait de manière importante. L'objectif était aussi de valoriser un site qui bénéficie d'un espace naturel sensible à proximité. Depuis plusieurs années, le dispositif des classes vertes et leur financement ne sont plus adaptés aux besoins. La structure a donc dû s'orienter vers un autre public (centre de loisirs, séjours adaptés pour personnes à mobilité réduite,...). Cette adaptation a ainsi nécessité en 2009-2010 de lourds investissements.

En conséquence, les investissements de départ qui tendaient à valoriser le patrimoine bâti et naturel du site et les investissements de 2009-2010 liés à l'adaptation du site au nouveau public accueilli pèsent de manière importante dans le calcul du coût de revient d'une nuitée dans cet équipement.

De plus, les tarifs pratiqués tiennent compte du public accueilli et des prix de marché concurrentiel. Une augmentation excessive des tarifs qui permettrait d'équilibrer le budget risquerait ainsi de pénaliser encore plus et de faire chuter la fréquentation du centre d'hébergement.

L'augmentation de la fréquentation nécessite aussi la mise en place de moyens supplémentaires (humains, communication...). Cette démarche a commencé en 2016 et les effets se sont faits ressentir, partiellement, dans la fréquentation du site. En effet, malgré les efforts entrepris par la collectivité et les services, l'objectif d'atteindre l'équilibre financier n'a pas été réalisé. C'est pourquoi, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le site a été proposé en location auprès d'un prestataire « la société le Pressoir du Thouet » qui en assure désormais la gestion. La collectivité n'assume donc plus que les charges de propriétaire depuis octobre 2018. A l'issue du bail (fin 2020), le gestionnaire pourra, soit lever l'option d'achat du site, soit renoncer à cette option.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer une subvention d'équilibre d'un montant maximum de **66 581 €** au Budget Annexe «Centre d'Hébergement Le Châtelier» pour l'année 2019, au regard des éléments cités précédemment ;
- de verser en 2 fois cette subvention.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF29 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE SPIC DES ADILLONS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF30 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE SPIC DES ADILLONS - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

L'avis de la Commission n°1 "Organisation et Ressources" du 26 Mars 2019 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe SPIC des Adillons, arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 578,34	0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	25 215,00	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	44 135,35	19 547,58
66 - CHARGES FINANCIERES	3 965,60	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	39 099,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,03
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	38 050,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>96 894,29</b>	<b>96 696,61</b>



<b>INVESTISSEMENT</b>			
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	2 450,03
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 547,58	44 135,35
13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	21 737,73	0,00
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	768,96	0,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>42 054,27</b>	<b>46 585,38</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>138 948,56</b>	<b>143 281,99</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré, la présidence du vote est assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2019-04-02-RF31 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE SPIC DES ADILLONS - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2019.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 5 mars 2019,

L'avis de la Commission mixte n°1 « Organisation et Ressources » du 26 mars 2019 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2018 et du projet de budget de l'exercice 2019 tels qu'ils se présentent comme suit :

	Réalisé au 31.12.2018		Résultats repris au Budget 2019
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	42 054,27 <b>42 054,27</b>
	Recettes	44 135,35	
	Excédent antérieur	2 450,03 <b>46 585,38</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	96 894,29 <b>96 894,29</b>	<b>-197,68</b>
	Recettes	96 696,61	
		<b>96 696,61</b>	

		CA 2018	BP 2019
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
	13911 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	5 216,35	5 217,00
	13912 - REGIONS	7 097,71	7 098,00
	13913 - DEPARTEMENTS	2 233,52	2 234,00
	13918 - AUTRES	5 000,00	5 000,00
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		19 547,58	19 549,00
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
	1641 - EMPRUNTS EN EURO	16 248,73	16 515,00
	1687 - AUTRES DETTES	5 489,00	573,00
Total : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		21 737,73	17 088,00
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
	2051 - CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	0,00	
Total : 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	21731 - BATIMENTS	0,00	7 500,00
	2188 - AUTRES	768,96	4 532,00
Total : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		768,96	12 032,00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>42 054,27</b>	<b>48 669,00</b>
<b>RECETTES</b>			
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		
	001 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	4 531,11
Total : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		0,00	4 531,11
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
	28051 - AMORTISSEMENT LOGICIELS	525,00	529,89
	281731 - BATIMENTS	37 061,93	37 059,00
	28184 - MOBILIER	3 805,96	3 806,00
	28188 - AUTRES	2 742,46	2 743,00
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		44 135,35	44 137,89
13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
	1311 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00	
	1312 - REGIONS	0,00	
	1313 - DEPARTEMENTS	0,00	
	1318 - AUTRES	0,00	
Total : 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>44 135,35</b>	<b>48 669,00</b>

		CA 2018	BP 2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
	002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	197,68
Total : 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		0,00	197,68
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	2 910,25	1 200,00
	60612 - ENERGIE - ELECTRICITE	10 853,08	10 000,00

6063	- FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	1 789,58	8 000,00
6064	- FOURNITURES ADMINISTRATIVES	0,00	500,00
6068	- AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	0,00	500,00
611	- SOUS-TRAITANCE GENERALE	407,90	
6135	- LOCATIONS MOBILIERES	238,80	250,00
61521	- BATIMENTS PUBLICS	310,85	2 200,00
61528	- AUTRES	0,00	
61551	- MATERIEL ROULANT	95,79	450,00
61558	- AUTRES BIENS MOBILIERES	81,62	200,00
6156	- MAINTENANCE	35,00	700,00
6161	- MULTIRISQUES	465,83	400,00
617	- ETUDES ET RECHERCHES	350,00	
6225	- INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	35,93	
6231	- ANNONCES ET INSERTIONS	1 120,83	1 800,00
6237	- PUBLICATIONS	0,00	
6251	- VOYAGES ET DEPLACEMENTS	0,00	200,00
6261	- FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	39,48	20,00
6262	- FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 630,91	1 601,00
627	- SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	14,49	90,00
6281	- CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	0,00	
6283	- FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	0,00	380,00
6288	- AUTRES	2 112,00	2 010,11
63512	- TAXES FONCIERES	30,00	50,00
6358	- AUTRES DROITS	1 056,00	1 050,00
Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		23 578,34	31 601,11
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
6215	- PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	7 351,21	
6332	- COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	62,00	61,25
6336	- COTISATIONS CNFPT ET CGFPT	227,60	232,77
6411	- SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	11 586,80	13 040,55
6413	- PRIMES ET GRATIFICATIONS	1 052,39	388,42
6414	- INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	0,00	36,00
6415	- SUPPLEMENT FAMILIAL	0,00	
6451	- COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	3 822,00	3 697,31
6453	- COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	530,00	514,54
6454	- COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	583,00	496,16
6474	- VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	0,00	10,00
6475	- MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	0,00	45,32
Total : 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		25 215,00	18 522,32
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
6811	- DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	44 135,35	44 137,89
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		44 135,35	44 137,89
66 - CHARGES FINANCIERES			
66111	- INTERETS REGLES A L'ECHANCE	3 972,55	3 975,00
66112	- INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-6,95	-9,00
Total : 66 - CHARGES FINANCIERES		3 965,60	3 966,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION			

658	- CHARGES DIVERSES DE GESTION	0,00	20,00
Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION		0,00	20,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>96 894,29</b>	<b>98 445,00</b>
<b>RECETTES</b>			
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
777	- QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	19 547,58	19 549,00
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		19 547,58	19 549,00
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		
706	- PRESTATIONS DE SERVICES	39 099,00	35 000,00
7084	- MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	0,00	
Total : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		39 099,00	35 000,00
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
752	- REVENUS DES IMMEUBLES NON AFFECTES	0,00	
7588	- AUTRES	0,03	
Total : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0,03	0,00
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
774	- SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	38 050,00	43 896,00
Total : 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		38 050,00	43 896,00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>96 696,61</b>	<b>98 445,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe SPIC des Adillons, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	48 669,00 €	48 669,00 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	98 445,00 €	98 445,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>147 114,00 €</b>	<b>147 114,00 €</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF32 - RESSOURCES FINANCIERES – MOTIVATION POUR LA SUBVENTION APPORTEE AU BUDGET ANNEXE SPIC DES ADILLONS - ANNEE 2019.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les subventions apportées à un service public à caractère industriel ou commercial (SPIC) doivent être motivées ;

CONSIDERANT que les activités « Adillons Vacances » appartiennent à la catégorie juridique des SPIC ;

VU le budget primitif 2019 qui prévoit le versement d'une subvention de 43 896 € au budget « Adillons Vacances »;

Il convient donc de motiver cette subvention et d'en définir les modalités de versement.

Il est rappelé tout d'abord que la construction du camping « Adillons vacances » a été réalisée par la communauté de communes du Saint-Varentais qui avait pour objectif de créer une dynamique autour de la base de loisirs de Luché-Thouarsais déjà existante. La faisabilité du projet reposait sur l'apport d'une

contribution financière de la communauté de communes au moins égale aux annuités d'emprunt (30 000 €). Dès l'origine une subvention a donc permis d'équilibrer le budget.

De plus les tarifs appliqués au sein de la structure « Adillons Vacances » correspondent au prix du marché ; une augmentation excessive de ceux-ci risquerait de faire, *a contrario*, chuter la fréquentation.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer une subvention d'un montant maximum de **43 896 €** au Budget Annexe des Adillons pour l'année 2019, au regard des éléments justificatifs évoqués ci-dessus ;
- de verser cette subvention en deux fois

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF33 - RESSOURCES FINANCIERES – TRANSFERT DE DEUX PRETS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 4 décembre 2018 relative au partage de l'actif et du passif entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Communauté de Communes du Thouarsais concernant la compétence assainissement de l'ex Syndicat du Val de Loire,

Considérant le montant du capital des emprunts restant dû, à la date du 31/12/2013 et la répartition entre les 2 collectivités :

**- CA2B : 3 540 713,67 €**

**- CCT : 674 421,65 €**

Il convient pour la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais de transférer à la Communauté de Communes du Thouarsais les emprunts concernés et de déterminer le montant des échéances que la CCT doit rembourser à la CA2B depuis janvier 2014.

Il est proposé de transférer les emprunts suivants :

	MONTANT CRD AU 31/12/2013	TYPE DE TRANSFERT	Montant CRD à transférer au 31.12.2013	DATE SOUSCRIPTION EMPRUNT	Durée	Taux en %
SFIL N°MON500138EUR E57	541 766,41	transfert global	541 766,41	2006	25	4,12
CRCA N°70002666195 E56	138 413,42	transfert partiel	132 655,24	2005	25	3,7
	<b>680 179,83</b>		<b>674 421,65</b>			

Les montants d'échéances de ces 2 emprunts, dus par la CCT à la CA2B pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2018 s'élèvent à :

Récapitulatif	Intérêts payés par la CA2B pour le compte de la CCT	Capital payé par la CA2B pour le compte de la CCT
<b>TOTAL</b>	<b>122 871,28</b>	<b>143 734,85</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>266 606,13</b>	

Le montant sera réajusté en fonction de la date effective du transfert.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le transfert des emprunts tels que présentés ci-dessus,
- de rembourser à la CA2B les échéances payées par celle-ci au nom de la CCT,
- d'imputer les dépenses sur le Budget Annexe Assainissement Collectif.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF34 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2019-04-02-RF35 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET OFFICE DE TOURISME - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

L'avis de la Commission n°1 "Organisation et Ressources" du 26 Mars 2019 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Office de Tourisme, arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	95 837,48	0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	173 883,80	0,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 248,79	0,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	32 603,03
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	216 697,50
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	51 798,72
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>277 970,07</b>	<b>301 099,25</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	8 248,79

20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>8 248,79</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>277 970,07</b>	<b>309 348,04</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré , la présidence du vote est assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2019-04-02-RF36 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2019.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 5 mars 2019,

L'avis de la Commission mixte n°1 « Organisation et Ressources » du 26 mars 2019 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2018 et du projet de budget de l'exercice 2019 tels qu'ils se présentent comme suit :

	Réalisé au 31.12.2018		Résultats repris au Budget 2019
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	0,00 <b>0,00</b>
	Recettes	8 248,79 <b>8 248,79</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	277 970,07 <b>277 970,07</b>	<b>23 129,18</b>
	Recettes	301 099,25	
	Excédent antérieur	<b>301 099,25</b>	

	CA 2018	BP 2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>011- CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		
60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	170,55	200,00
60612 - ENERGIE - ELECTRICITE	4 525,70	5 000,00
6063 - FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	958,83	1 000,00
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	650,40	1 000,00
6066 - CARBURANTS	786,73	1 500,00
607 - ACHATS DE MARCHANDISES	21 332,82	41 860,00
611 - SOUS-TRAITANCE GENERALE	1 056,00	
6135 - LOCATIONS MOBILIERES	3 051,84	1 800,00
61521 - BATIMENTS PUBLICS	86,36	1 000,00
61551 - MATERIEL ROULANT	108,55	
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERES	108,59	500,00

6156	- MAINTENANCE	5 653,71	5 550,00
6161	- MULTIRISQUES	402,70	500,00
618	- DIVERS	2 288,57	1 400,00
6225	- INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	126,86	
6226	- HONORAIRES	4 213,20	
6233	- FOIRES ET EXPOSITIONS	200,00	2 000,00
6237	- PUBLICATIONS	4 814,60	16 500,00
6256	- MISSIONS	783,55	1 500,00
6257	- RECEPTIONS	577,73	2 000,00
6261	- FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	1 270,14	1 200,00
6262	- FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 389,52	2 300,00
627	- SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	74,19	60,00
6281	- CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	1 471,90	13 000,00
6283	- FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	345,92	1 200,00
6288	- AUTRES	34 379,52	1 000,00
63512	- TAXES FONCIERES	3 009,00	3 100,00
<b>TOTAL 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>95 837,48</b>	<b>105 170,00</b>
<b>012-CHARGES DE PERSONNEL</b>			
6332	- COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	603,18	709,03
6336	- COTISATIONS CNFPT ET CGFPT	415,00	997,36
6411	- SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	111 888,48	132 489,38
6413	- PRIMES ET GRATIFICATIONS	14 202,78	11 647,79
6451	- COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	35 017,95	38 514,10
6453	- COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	5 770,25	6 763,83
6454	- COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	5 043,49	5 271,51
6474	- VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	720,00	967,50
6475	- MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	25,00	202,50
648	- AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	197,67	
<b>TOTAL 012 CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>173 883,80</b>	<b>197 563,00</b>
<b>022- DEPENSES IMPREVUES</b>			
022	- DEPENSES IMPREVUES	0,00	644,97
<b>TOTAL DEPENSES IMPREVUES</b>		<b>0,00</b>	<b>644,97</b>
<b>023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	10 502,21
<b>TOTAL 021 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>10 502,21</b>
<b>042 -OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>			
6811	- DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	8 248,79	8 249,00
<b>TOTAL 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>		<b>8 248,79</b>	<b>8 249,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>277 970,07</b>	<b>322 129,18</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>002- EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>			
002	- EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		23 129,18
<b>TOTAL 002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>			<b>23 129,18</b>
<b>70- PRODUITS DE SERVICES DU DOMAINES ET VENTES DIVERSES</b>			
706	- PRESTATIONS DE SERVICES	2 314,20	7 000,00
707	- VENTES DE MARCHANDISES	30 288,83	47 000,00
<b>TOTAL 70- PRODUITS DE SERVICES</b>		<b>32 603,03</b>	<b>54 000,00</b>



74- DOTATIONS ET SUBVENTIONS		
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	216 697,50	245 000,00
<b>TOTAL 74- DOTATIONS ET SUBVENTIONS</b>	<b>216 697,50</b>	<b>245 000,00</b>
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
7713 - LIBERALITES RECUES	51 798,72	0,00
<b>TOTAL 77- PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>51 798,72</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>301 099,25</b>	<b>322 129,18</b>
<b>INVESTISSEMENT (dont restes à réaliser)</b>		
DEPENSES		
20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2051 - CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	0,00	22 000,00
<b>TOTAL 20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>22 000,00</b>
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2183 - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	0,00	
2184 - MOBILIER	0,00	
2188 - AUTRES	0,00	5 000,00
<b>TOTAL 21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>27 000,00</b>
RECETTES		
001- EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		
001 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		8 248,79
<b>TOTAL 001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>		<b>8 248,79</b>
021- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
021 - VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	0,00	
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		10 502,21
<b>TOTAL 021- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>10 502,21</b>
040- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
28051 - AMORTISSEMENT LOGICIELS	2 626,57	2 627,00
28088 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00
28183 - MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 045,79	3 046,00
28184 - MOBILIER	2 576,43	2 576,00
28188 - AUTRES	0,00	0,00
<b>TOTAL 040- OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	<b>8 248,79</b>	<b>8 249,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 248,79</b>	<b>27 000,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Office de Tourisme arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>	27 000,00 €	27 000,00 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	322 129,18 €	322 129,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>349 129,18 €</b>	<b>349 129,18 €</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

#### **IV.1.2019.04.ST.01 – SERVICES TECHNIQUES INTERCOMMUNAUX – TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX SUR LES RUES PASCAL, BALZAC, 4 SEPTEMBRE ET PERIPHERIQUES – PASSATION DE MARCHES.**

Code nomenclature FAST : 1121

**Rapporteur : Norbert BONNEAU**

Le marché objet de la présente consultation concerne les travaux de voirie et réseaux sur les rues Pascal, Balzac, 4 Septembre et périphériques à Thouars, sous co-maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Thouarsais / Ville de Thouars.

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les travaux sont répartis en 2 lots et estimés comme suit :

<b>LOTS</b>	<b>ESTIMATION en € HT</b>
Lot A – Voirie - Réseaux	147 345,00
PSE1 : Reprise revêtement voirie rue de la Grande Côte de Crevant	13 855,40
PSE2 : Reprise du revêtement voirie et trottoirs rue Drouyneau de Brie et Portes de Chabanne	15 309,90
PSE3 : Reprise revêtement voirie et trottoirs rue Jules Guesde, Pierre Curie et Camille Pelletan	31 911,10
<b>TOTAL LOT 1</b>	<b>208 421,40</b>
Lot B – Réseaux souples et éclairage	221 186,00
PSE1 : Effacement des réseaux télécom rue Jules Guesde	13 796,00
PSE2 : Reprise du réseau HTA rues Pierre Curie, Camille Pelletan, 4 Septembre et rue Pascal	23 775,00
PSE3 : Remplacement du candélabre existant avec 3 lanternes par mâât Spiral Olivio 10 m + 3 Olivio 300 leds	6 800,00
<b>TOTAL LOT 2</b>	<b>265 557,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>473 978,40</b>

La consultation a été lancée en procédure adaptée le 12 février 2019 par l'envoi d'un avis de publicité à la Nouvelle République (version papier) et la mise en ligne du dossier de consultation des entreprises et de l'AAPC sur la plate-forme <https://www.marches-securises.fr>. La date limite de remise des offres était fixée au 7 mars 2019 à 12h.

Au vu de l'enveloppe prévisionnelle, des préconisations du maître d'œuvre, des négociations et de l'avis favorable de la commission thématique du 21 mars 2019, le pouvoir adjudicateur a attribué les marchés comme suit :

- Le lot A est attribué à l'entreprise Colas d'Airvault (79), le montant global des travaux (marché de base + PSE1 + PSE2 + PSE3 comprises) s'élève à 179 000 € HT, **soit 214 800 € TTC** ;
- Le lot B est attribué à l'entreprise SAS DELAIRE de Chef-Boutonne (79), le montant global des travaux (marché de base + PSE1 + PSE3 comprises) s'élève à 310 741,35 € HT, **soit 372 889,62 € TTC** ;

Le montant total des marchés s'élève à 489 741,35€ HT, **soit 587 689,62 € TTC**.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au Budget de la Ville de Thouars.

Fort de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire de donner pouvoir au Président ou au Vice-président faisant fonction pour signer les contrats relatifs aux marchés cités ci-dessus ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

#### **IV.3.2019-04-02-DM01 - DÉCHETS MÉNAGERS – CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE POUR LA GESTION DU CENTRE DE TRI ET DU QUAI DE TRANSFERT DES DECHETS RECYCLABLES DE BRESSUIRE SUR LA PERIODE 2019 A 2023**

**Rapporteur : Alain BLOT**

Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2014, l'exploitation du centre de tri public de Bressuire est confiée à une Entente intercommunautaire afin de mutualiser cet équipement et ainsi permettre le tri des déchets recyclables provenant de 4 collectivités du nord des Deux-Sèvres : Communauté de Communes du Thouarsais, Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet, Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais. En juin 2017, cette entente s'est élargie à la Communauté de Communes Val de Gâtine en attendant de connaître l'issue de l'étude de programmation territoriale déterminant le devenir du site de Bressuire.

Cette étude finalisée en 2018 a permis de définir un scénario conduisant à la création d'un centre de tri interdépartemental et interrégional à échéance 2023, couvrant près d'1 million d'habitants. Cette décision a pour conséquence la fermeture du centre de tri de Bressuire au 31 Mars 2019 et la mise en œuvre d'une nouvelle organisation pendant la période transitoire 2019-2023.

A ce titre, il convient de créer une nouvelle Entente Intercommunautaire afin :

- De continuer à exploiter le centre de tri pour les 3 premiers mois de l'année 2019,
- D'exploiter le site actuel en quai de transfert.

Pour ce qui concerne le fonctionnement de l'Entente, les décisions seront débattues dans le cadre de conférences, où chaque collectivité sera représentée par une commission spéciale composée de 3 membres. Ainsi, la gouvernance sera constituée de 15 membres, élus au sein des conseils communautaires des 5 collectivités.

Les coûts d'exploitation qui seront partagés par les 5 collectivités, sont ceux nécessaires aux prestations de tri du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2019, puis ceux inhérents à la transformation et à l'exploitation du centre de tri en quai de transfert.

La présente Entente est constituée pour une durée de 5 ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023, et pourra être revue en fonction de la date d'ouverture effective du futur centre de tri.

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire

- De valider les termes et les modalités de la convention d'Entente intercommunautaire, jointe en annexe, pour la gestion du centre de tri et du quai de transfert des déchets recyclables de Bressuire,
- De maintenir en place les 3 membres de la commission spéciale, qui siègent jusqu'alors au sein de la conférence d'Entente.

Titulaires	
1	Bernard PAINEAU
2	Alain BLOT
3	Claude FERJOU

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**IV.3.2019-04-02-DM02 - DÉCHETS MÉNAGERS – CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE POUR LA GESTION DU CENTRE DE MAINTENANCE DES PARCS POIDS LOURDS DES SERVICES MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES ET POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN PARKING.**

**Rapporteur : Alain BLOT**

La Communauté de Communes du Thouarsais et la ville de Thouars ont mis en œuvre un partenariat depuis janvier 2015 sous la forme d'une Entente intercommunautaire visant à mutualiser le Garage Municipal de la Ville de Thouars. Les objectifs principaux de cette coopération sont :

- o Assurer les opérations de maintenance des véhicules poids lourds de la Communauté de Communes du Thouarsais (services déchets et assainissement), et permettre ainsi une maîtrise des coûts,
- o Optimiser la gestion de cet équipement municipal.

Cette entente a fait l'objet d'un avenant n°1 en date du 17 décembre 2015 prorogeant sa durée de 3 années, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. A l'issue de cette période de partenariat il était prévu d'étudier la possibilité de tendre vers la création d'un service commun au sens de la loi du 16 décembre 2010.

Cependant, la création d'une commune nouvelle regroupant Thouars, Mauzé-Thouarsais, Sainte-Radegonde et Missé à compter du 1er janvier 2019, rend cette hypothèse, prématurée.

Ainsi, il est proposé de passer une nouvelle convention d'Entente, pour une durée de 2 ans à compter du 1er janvier 2019.

Par la même occasion, il convient de renouveler la convention de mise à disposition à la Communauté de Communes du Thouarsais, d'une zone de parking sur le centre technique municipal de la ville de Thouars, moyennant un loyer forfaitaire annuel de **2 500 €**. Cette convention étant arrivée à échéance au 31 décembre 2018, il est proposé de la renouveler selon les mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2020.

#### **Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Communautaire :**

- **De valider le projet de convention d'Entente, joint en annexe, pour la gestion du centre de maintenance municipal,**
- **De valider le projet de convention, joint en annexe, pour la mise à disposition du parking,**
- **d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.**

#### **Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

#### **IV.3.2019-04-02-DM03 - DÉCHETS MÉNAGERS – DEPOT DU DOSSIER DE REORGANISATION DU SCHEMA DE COLLECTE A LA PREFECTURE DES DEUX SEVRES.**

**Rapporteur : Alain BLOT**

La Communauté de Communes du Thouarsais a délibéré le 11 septembre 2018, afin d'acter une nouvelle organisation de la collecte des déchets ménagers, en cohérence avec les nombreux enjeux à considérer, et qui soit pérenne pour les 10 prochaines années.

Ce nouveau service doit notamment :

- permettre au territoire d'être plus performant sur le plan environnemental : améliorer le tri sélectif et diminuer la quantité de déchets mis en décharge ;
- apporter davantage de service et d'équité entre ville et campagne et supprimer les disparités de collecte qui coexistent depuis plusieurs années sur le territoire ;
- contribuer à la maîtrise des coûts du service en anticipant les hausses de taxe à venir dans les prochaines années et en optimisant les parcours de collecte ;
- améliorer les conditions de travail des agents qui manipulent encore manuellement beaucoup de sacs et de contenants non réglementaires.

Le schéma de collecte proposé prévoit :

- la généralisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages (y compris pots, barquettes et films plastiques, conformément aux exigences réglementaires) en porte à porte (sauf contraintes d'exploitation : impasse, demi-tour sur domaine privé, lotissement...) à raison d'une collecte toutes les deux semaines, excepté sur le centre ancien de Thouars ;
- la mise à disposition par la collectivité de 2 contenants individuels homologués puçés par foyer, conformes à la réglementation, excepté sur le centre ancien de Thouars ;
- la mise à disposition de colonnes d'apport volontaire installées sur le territoire pour permettre les dépôts de déchets occasionnels (résidences secondaires, départ en vacances, absence) par le biais d'un badge. Ces colonnes seront vidées régulièrement afin de limiter la stagnation des déchets et la prolifération des odeurs ;
- la création de points de rapprochement des bacs roulants individuels pour diminuer le temps de collecte (rapprochement par 4 en cœur de ville et en secteur pavillonnaire par les usagers) ;

- la collecte du centre ancien de Thouars en conteneurs enterrés pour 4 flux (OMR, emballages, verre, papier) ;
- le maintien d'une collecte du verre et des papiers en apport volontaire ;
- le développement de la collecte des biodéchets auprès des professionnels du territoire (élargissement du périmètre de collecte), ainsi que la mise en place d'un dispositif de collecte spécifique des biodéchets des usagers du centre ancien de Thouars qui n'ont pas la possibilité d'avoir un composteur ;
- le choix d'un dispositif technique compatible avec la mise en place d'une tarification incitative.

Aussi, il convient de déposer pour instruction un dossier détaillé aux services de l'état afin de recueillir leur avis sur les modifications de service apportées et notamment en termes de qualité de protection de la salubrité publique.

**Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :**

- **D'autoriser le Président ou le Vice Président délégué à déposer un dossier de présentation du nouveau schéma de collecte auprès des services de la Préfecture des Deux Sèvres.**

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité (1 abstention).**

**IV.3.2019-04-02-DM04 – DECHETS MENAGERS – REALISATION D'UNE ENQUETE EN PORTE A PORTE EN VUE DE CONSTITUER LA BASE DE DONNEES POUR LA TEOMI – PASSATION DE MARCHE.**

*Code nomenclature FAST : 1113*

**Rapporteur : Alain BLOT**

Le marché objet de la présente consultation concerne la réalisation d'une enquête en porte à porte en vue de constituer la base de données pour la TEOMI :

- Recensement de la totalité des usagers à travers une enquête en porte à porte pour constituer la base de données des usagers ;
- Dotation des usagers (foyers, professionnels) de bacs OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) et EMB (EMBallages) équipés d'une puce électronique, ainsi que d'un badge d'accès en déchèterie ;
- Communication auprès des usagers sur les évolutions du schéma de collecte, en apportant des réponses circonstanciées aux questions éventuelles des usagers ;
- Transmission à la Communauté de Communes du Thouarsais de l'ensemble des données relevées au cours de l'enquête (noms, adresses, bacs, badges...) ;
- En variante obligatoire, les mêmes prestations que celles définies en solution de base, mais intégrant en complément la diffusion auprès de l'utilisateur pendant l'enquête d'un film d'environ 2 minutes.

L'estimation globale de l'accord cadre sur 18 mois s'élève à 397 500 € HT.

Il a été lancé en appel d'offres ouvert le 21 janvier 2019 par l'envoi d'un avis de publicité au BOAMP et au JOUE, avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises et de l'AAPC sur la plate-forme <https://www.marches-securises.fr>. La date limite de remise des offres était fixée au 25 février 2019 à 12h.

Au vu de l'enveloppe prévisionnelle, des préconisations de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 mars 2019 a attribué le marché à l'entreprise ACP SERVICES de MORTAGNE SUR SEVRE (85290), ayant obtenu la meilleure note pour sa variante dont l'estimation globale sur 18 mois s'élève à titre indicatif à 360 900 € HT.

L'accord-cadre sans minimum ni maximum est passé en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au Budget Annexe Ordures Ménagères.

Fort de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire de donner pouvoir au Président ou au Vice-président faisant fonction pour signer les contrats relatifs au marché cité ci-dessus ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité (1 abstention).**

### **IV.3.2019-04-02-DM05 – DECHETS MENAGERS – FOURNITURE DE BACS ROULANTS POUR LES DECHETS MENAGERS ET LES EMBALLAGES – PASSATION DE MARCHE.**

Code nomenclature FAST : 1113

**Rapporteur : Alain BLOT**

Le marché objet de la présente consultation concerne la fourniture de bacs roulants pour les déchets ménagers et les emballages :

- Fourniture de bacs roulants équipés de puces électroniques destinés à la collecte des ordures ménagères résiduelles ou des emballages en porte à porte ;
- Fourniture de pièces détachées pour la maintenance de ces bacs pendant une durée minimale de 10 ans ;
- Garantie des équipements livrés et de leur fonctionnement pendant 5 ans au minimum.

L'estimation globale de l'accord cadre sur 4 ans s'élève à 1 202 118 € HT.

Il a été lancé en appel d'offres ouvert le 21 janvier 2019 par l'envoi d'un avis de publicité au BOAMP et au JOUE, avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises et de l'AAPC sur la plate-forme <https://www.marches-securises.fr>. La date limite de remise des offres était fixée au 25 février 2019 à 12h.

Au vu de l'enveloppe prévisionnelle, des préconisations de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 mars 2019, a attribué le marché à l'entreprise SULO FRANCE de SAINT PRIEST (69800) ayant obtenu la meilleure note. L'estimation globale du marché sur 4 ans s'élève à titre indicatif à 989 947 € HT.

L'accord-cadre sans minimum ni maximum est passé en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au Budget Annexe Ordures Ménagères.

Fort de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire de donner pouvoir au Président ou au Vice-président faisant fonction pour signer les contrats relatifs au marché cité ci-dessus, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité (1 abstention).**

### **V.1.2019-04-02-AT01 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION - FONCIER – ACQUISITION DE TERRAINS A LA COMMUNE DE SAINTE-VERGE POUR LA RÉHABILITATION DU POSTE DE REFOULEMENT DU PÂTIS – SERVICE ASSAINISSEMENT.**

**Rapporteur : Alain BLOT**

Dans le cadre de la réhabilitation du poste de refoulement du Pâtis, il convient d'acquérir des terrains appartenant à la commune de Sainte-Verge.

Cela concerne les parcelles cadastrées section YE n°107, n°108 et n°127 (correspondant à une partie de l'ancienne parcelle cadastrée section YE n°106) situées au lieu dit « Les Champs sur Prés » sur la commune de Sainte-Verge.

Il a été convenu entre la Communauté de Communes et la Commune de Sainte-Verge que le montant de la transaction serait de 4€ par mètre carré.

Considérant les éléments de cession suivants :

- **Nom et adresse du vendeur** : commune de Sainte-Verge, 2 rue de la mairie 79100 SAINTE-VERGE.
- **Section et n° des parcelles** : YE n°108 (399 m<sup>2</sup>), YE n°107 (85 m<sup>2</sup>) et YE n°127 (972 m<sup>2</sup>)
- **Superficie totale des parcelles** : 1 456 m<sup>2</sup>
- **Prix au m<sup>2</sup>** : 4 €
- **Prix de vente** : 5 824 €

Il est précisé que les frais de notaire et de bornage sont à la charge de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'acquérir les parcelles cadastrées section YE n°107, n°108 et n°127 d'une superficie totale de **1 456 m<sup>2</sup>** au prix de 4 € le m<sup>2</sup> soit au total **5 824 €**. Les frais de notaire et de bornage restent à la charge de la Communauté de Communes du Thouarsais,
- De désigner Maître PERRINAUD, Notaire à Thouars, pour la rédaction de l'acte,
- D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer les pièces relatives à cette affaire.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 21 H.